

# *Neufchâteau*

A LIVRE OUVERT

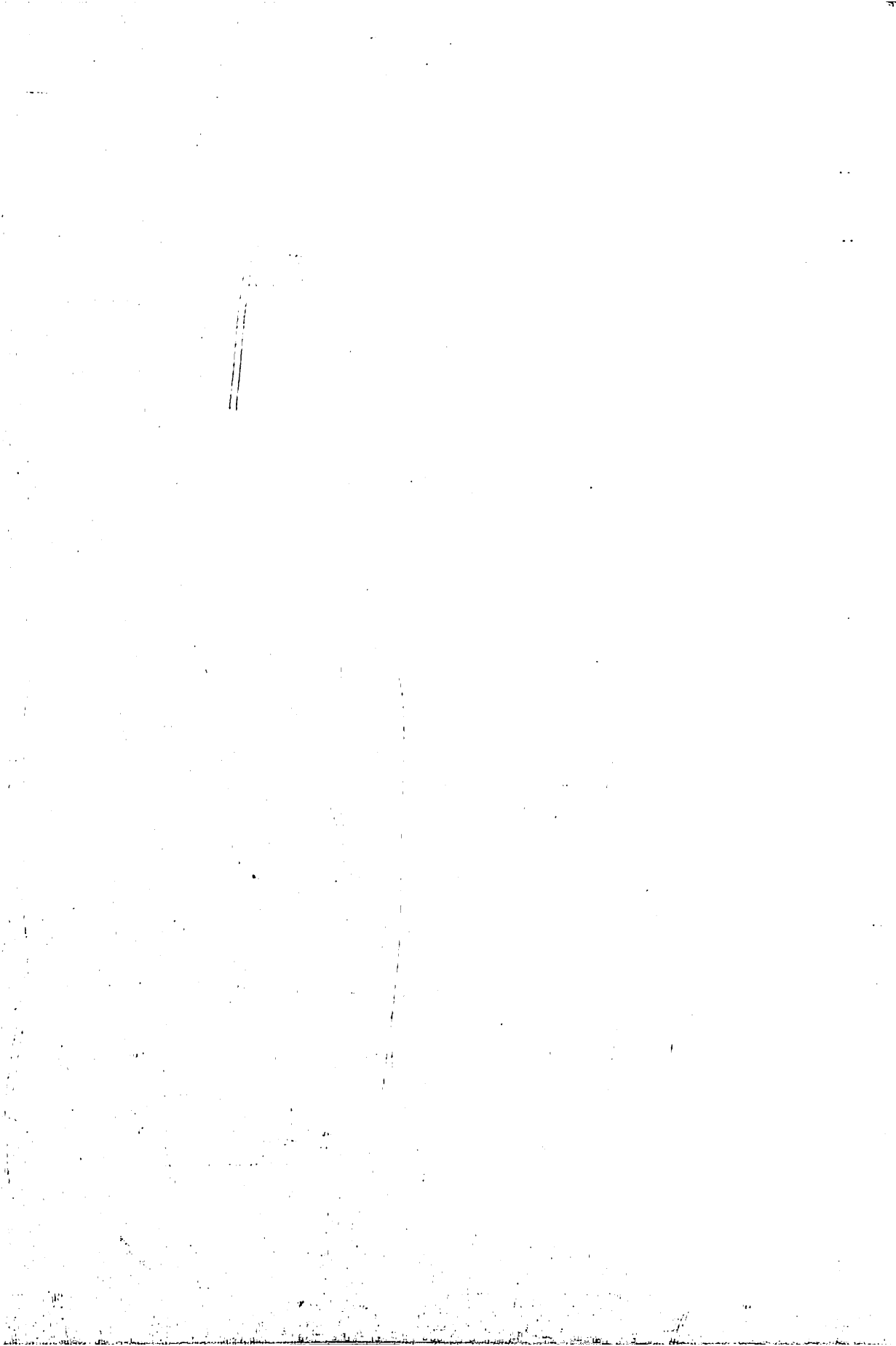
MÉLANGES PUBLIÉS  
À L'OCCASION DU 800<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE  
LA VILLE DE NEUFCHÂTEAU

TIRÉ À PART



Cercle Terre de Neufchâteau  
Publication n° 21

Dépôt légal : D1999-1281-1



# *La ville tentaculaire.* *Légende ou réalité ?*

par Étienne HÉLIN  
Professeur émérite de l'Université de Liège

*En souvenir d'Étienne Hector,  
l'ami, l'érudit, le Luxembourgeois  
qui refusa de couper ses racines.*

Depuis environ deux siècles, la démographie répond de mieux en mieux à son objectif essentiel qui est de devenir la science de la population. Une science parce qu'elle mesure les structures quasi-stables et qu'elle arrive même à prévoir la dynamique du renouvellement de toute société (déséquilibres des naissances et des décès, des immigrations et des émigrations), une population parce qu'au-delà des singularités de chaque ethnie, le monde entier s'uniformise, multiplie les communications et, bon gré mal gré, apprend à vivre selon des impératifs globaux. L'exemple le plus convaincant, parce qu'il est enraciné au plus intime de nos comportements, c'est l'habitude de limiter volontairement notre descendance. Elle ne se diffuse, semble-t-il qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. À présent, même les sociétés islamiques les plus intransigeantes se laissent entamer.

Les situations actuelles plongent donc leurs racines dans un lointain passé. Les historiens-démographes se sont assigné pour tâche de l'explorer. Pas besoin d'être un grand expert pour deviner que plus on remonte dans le temps, plus la documentation encore accessible se fait fragmentaire ; pas nécessairement de mauvaise qualité : le curé de campagne connaît ses paroissiens et note correctement baptêmes, mariages et sépultures. Il n'empêche que dans un monde fractionné en petites unités (villages, seigneuries, paroisses) les recensements ne sont ni uniformes ni synchronisés. Travailler à l'échelle d'un pays ou d'une province s'avère, dès lors, une œuvre de longue haleine et qui requiert un sens critique toujours en éveil<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Un coup d'œil sur n'importe quelle carte du duché de Luxembourg suffira à s'en persuader. Dans l'*Atlas de Géographie historique*, sous la direction de J. RUWET et Cl. BRUNEEL, nous avons principalement utilisé le fasc. VI, *Le Quartier de Neuchâteau*, élaboré par Cl. DE MOREAU DE GERBEHAYE et P. HANNICK, 112 p., Louvain la Neuve, 1989

## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

Si, au lieu de collectionner les statistiques, on cherche à expliquer leurs fluctuations en invoquant, par exemple, les ressources agricoles, les migrations, les crises, etc., on doit alors se pencher sur une foule d'informations, d'indices de toute nature dont rien ne garantit qu'ils aboutiront à un diagnostic cohérent. En somme, l'historien des populations est amené à se servir tantôt d'un microscope (monographies locales, études de cas, crises accidentelles), tantôt d'un télescope (orientation à long terme des trends, uniformisation de grands ensembles territoriaux). Ici, nous nous demanderons ce qu'il en est de l'attraction d'une ville (Liège) sur une région principalement rurale (la Terre de Neufchâteau).

### Comment savoir ?

Mieux vaut, tout d'abord, s'entendre sur un vocabulaire qui n'est évident qu'en apparence. De nos jours, toutes les formes de la domination des villes sur les campagnes s'appellent urbanisation. Il y aurait toutefois avantage à distinguer :

1. un simple constat immédiat : combien de villes par rapport aux villages ? Ou, un peu plus finement : quelles proportions d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, tribunaux) se concentrent en ville ou restent dispersés à la campagne ?
2. deux vitesses de croissance, à condition de multiplier les termes de comparaison : nombre de citadins et de ruraux, pourcentages d'autorisations de bâtir, montants des budgets communaux.
3. les écarts dans le genre de vie. Ils sont à la fois les plus nombreux, les plus lents à se faire remarquer et les plus réfractaires à toute mesure statistique. Y a-t-il encore des différences locales, selon la familiarité du patois et de l'accent, la mode vestimentaire et culinaire ? La piété religieuse ou les nuances politiques ? En cette fin du XXe siècle, le rouleau compresseur de l'uniformisation semble bien être passé partout et bientôt on ne distinguera plus une jeune ardennaise d'une touriste bruxelloise. L'urbanisation est aussi la victoire du mode de vie citadin, du prêt-à-porter uniforme, sur les singularités entretenues par un relatif isolement.

Il s'ensuit que l'attraction d'une ville est bien davantage qu'une simple arithmétique des mouvements migratoires. Notre ambition est d'entrevoir qui étaient ces rares Chestrolais qui, il y a deux siècles, ont quitté la terre natale pour affronter un genre de vie partagé par des milliers d'individus, en l'occurrence les 45.000 habitants de Liège et de ses plus proches faubourgs<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> À la veille de la première invasion française (1792), Liège comptait environ 55.000 habitants, dont 22.000 *extra muros*. En 1801, d'après les calculs transmis au Maire, 45.628 habitants. Pour expliquer cette chute, il faut invoquer d'abord le démembrement de certains faubourgs (Bressoux, Grivegnée, Angleur, Saint-Nicolas, Glain), ensuite le typhus et la famine de 1794-1795, les réquisitions et la confiscation du numéraire, la sécularisation et le départ des prêtres et

## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

### Ressources documentaires

Le recensement de l'An IX, sans être tout à fait complet<sup>3</sup>, est néanmoins le plus ancien à procurer, quartier par quartier et rue par rue, les variables suivantes, afférentes chaque fois à un individu adulte (12 ans et plus) :

- N° d'ordre dans le quartier.
- N° d'ordre de la maison. Cette numérotation forme deux séquences par quartier (*intra* puis *extra muros*). Le cas échéant, nous avons numéroté les ménages quand il y en avait plusieurs sous le même toit.
- Patronyme, y compris patronyme de l'époux pour les veuves et femmes mariées ; 1, 2 ou 3 prénoms ou leurs initiales, ce qui permet de déduire le sexe ; l'état matrimonial. Nous l'avons codé de 0 à 9.
- Age, commune de provenance et année d'entrée à Liège, pour les adultes qui sont nés ailleurs. La différence entre ces données procure l'âge auquel un adulte a immigré en ville.
- Métier et statut social. Ils ont été ultérieurement codés (3 et 2 chiffres).
- Nombre de garçons et de filles (<12 ans). Ils ne sont ni nommés, ni pourvus de leur âge, ce qui gênera d'ultérieures identifications.
- Propriétaire de la maison.
- Rares observations individuelles : indigent, infirme,...<sup>4</sup>

Comme tout recensement, celui de l'An IX devrait faire l'objet d'une critique en bonne et due forme : confrontation avec l'État Civil, avec d'autres listes d'habitants, déchiffrement des dates, des noms de personnes et de lieux mal écrits, etc. Œuvre de longue haleine dont nous avons commencé à nous acquitter, sans jusqu'à présent, repérer autre chose que des lacunes : fréquentes omissions du métier des femmes mariées, provenances de villageois introuvables dans les registres des paroisses liégeoises. Au total, les contingents d'immigrés ne peuvent être que des minima.

religieux, la fuite des partisans du prince et autres " émigrés ", le retour à la campagne des artisans, domestiques et servantes qui travaillaient pour les gens riches avant la stagnation du commerce et la suppression de l'administration des princes-évêques. É. HÉLIN, *La démographie de Liège aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Acad. Royale de Belgique, Cl. des Lettres, Mémoires, t.LVI, 4, p.54-61, Bruxelles, 1963.

<sup>3</sup> Il omet la gendarmerie, la garnison, l'hôpital militaire, le personnel de la Préfecture et de la Mairie. Quelques anomalies de la pyramide des âges donnent à penser que des célibataires en âge d'être conscrits ont réussi à se soustraire à la loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798).

<sup>4</sup> Les Archives de l'État conservent une centaine de gros in-folios, qui se poursuit jusqu'en 1846. Rares sont les années complètes. Elles sont dépourvues de tables sauf celles de l'an IX qui ont été encodées sous la direction de Monsieur J. PIEYNS. Tris et programmes se sont déroulés au Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Information et la Documentation (Madame S. PAS-LEAU, Institut d'Histoire, U.Lg). Monsieur D. HANSON a inventorié et analysé *Une source d'histoire sociale : les listes d'habitants dressées par la police à Liège de 1797 à 1930* in *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t.XX, p.116-154, 1979.

## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

Qu'en est-il de la population-mère, c'est-à-dire celle dont proviennent les immigrés présents à Liège ? Au départ, nous envisageons de ne retenir que les villages du *Quartier de Neufchâteau* stricto sensu, c'est-à-dire tel qu'ils sont reconstitués, étudiés, regroupés et recensés dans le fascicule VI de l'*Atlas de Géographie Historique du Duché de Luxembourg*<sup>5</sup>.

Circonscriptions paroissiales, seigneuriales et judiciaires fixent la situation ainsi qu'elle s'était figée à l'extrême fin de l'Ancien Régime (principalement en 1766). Le *Quartier de Neufchâteau* préfigure grosso modo le futur *arrondissement* du même nom mais il ne coïncide pas avec lui puisque les seigneuries qui n'étaient pas d'obédience luxembourgeoise échappent aux cadastres et aux dénombrements de leurs voisins. C'est le cas de Saint-Hubert, qui fut " terre contestée " en permanence, et du duché de Bouillon, enlevés à la principauté de Liège en 1674 et attribués en 1815 à Guillaume d'Orange, roi des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg. Ces complications expliquent qu'à 8 reprises entre 1794 et 1839, les autorités remanièrent les circonscriptions des communes, des cantons et des arrondissements. Il s'ensuit un anachronisme délibéré : nous adoptons comme limite de la population-mère (c'est-à-dire celle d'où proviennent les immigrés à Liège) un tracé de 30 ans postérieur à celui de l'An IX, date pivot de nos évaluations. Dans l'intervalle, il est probable qu'un essor démographique ait joué. Là où nous disposerons de totaux d'habitants qui jalonnent les périodes intermédiaires (entre 1766, l'an IX et 1831), on s'efforcera de déceler la tendance à la croissance. Au demeurant, rappelons que tout calcul des migrations vise à établir des proportions et les directions de flux et que, sauf exception, une précision à moins de 5% est illusoire<sup>6</sup>.

### De la campagne à la ville

En 1831, l'arrondissement administratif de Neufchâteau s'étend sur 1355 km<sup>2</sup>, entre la sinueuse vallée de la Semois et les monotones plateaux qui jalonnent les faîtes ardennaises de Bastogne au Nord-Est à Carlsbourg à l'Ouest. Il occupe non pas tout mais la majeure partie du versant méridional de l'Ardenne, jusqu'à la transition avec la Lorraine belge au climat moins rude et aux ressources plus variées.

Si l'on exclut 31 communes détachées entre 1841 et 1910, il nous en reste 46 à prendre en considération pour constituer une " population-mère " de 40.980 habi-

<sup>5</sup> Voir ci-dessus, p.1, note 1.

<sup>6</sup> En 1966, lorsqu'a été organisé le dépouillement des recensements nominatifs, l'informatique appliquée à l'Histoire n'en était qu'à ses premiers pas. Les contingences des cartes perforées ont pesé lourd dans la mise au point d'un système conçu pour l'ensemble de la Belgique. Un code numérique a servi à désigner provinces, arrondissements, cantons, communes. Il est toujours d'usage ici mais, à tout moment, on peut adopter les coordonnées Lambert, les codes de l'I.N.S. ou la lecture en toutes lettres.

## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

tants en 1831. De cet arrondissement de Neufchâteau avant la lettre proviennent les 41 adultes et 17 enfants (< 12 ans), repérés par le recensement liégeois de 1801. Même si la population ardennaise était moins élevée au XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où 50 à 60 émigrants l'ont quittée, même s'il faut ajouter un contingent  $x$  de migrants qui sont morts entre leur départ et 1801, il se peut que le flux migratoire en direction de Liège-ville n'ait pas dépassé 2‰.

Cette proportion n'acquiert de sens que par comparaison avec quelques arrondissements voisins :

Arrondissements	Habitants en 1831	Adultes recensés à Liège en 1801	%
Marche	33.324	84	0,25
Bastogne	27.893	60	0,22
Dinant	57.607	85	0,15
Namur	113.597	116	0,10
Neufchâteau	40.980	41	0,10
Virton	36.996	25	0,07
Arlon	21.669	12	0,06

Des statisticiens seront à juste titre réticents sur la signification de centièmes de pour-cent. Ici, on ne fait que suggérer un classement fondé sur la fréquence des immigrés. Intentionnellement le tableau ci-dessus écarte les arrondissements situés dans l'orbite d'une ville, grande ou moyenne (à l'exception de Namur) susceptible de contrebalancer l'attraction de Liège. On a éliminé aussi les arrondissements en tout ou en partie thiois.

En dépit des simplifications ci-dessus, le tableau ne suffit pas à mettre en évidence un seul facteur qui dominerait tous les autres quand il s'agit d'expliquer l'attraction de Liège. La distance, ici comme partout, joue son rôle mais il est corrigé par la facilité des communications. C'est le cas de Dinant et de Marche où respectivement la Meuse et l'Ourthe (y compris ses affluents), approvisionnent la sidérurgie liégeoise en minerai, en gueuses, en charbon de bois. Or, qui dit fréquentation des marchés, dit aussi familiarité des débouchés et réseaux de relations.

L'absence au sud du sillon Sambre-Meuse-Vesdre de pôles d'attraction susceptibles de contrarier le rayonnement de Liège s'explique aussi par la prédominance générale des activités agricoles (y compris leurs corollaires : industries alimentaires, du bâtiment, du cuir). La dispersion des fonctions commerciales et d'entrepôt persiste encore à présent malgré la construction de routes et d'auto-

<sup>7</sup> Se référer aux Actes du 15<sup>e</sup> Colloque International consacré au *Réseau urbain en Belgique dans une perspective historique (1350-1850)* [...]. Crédit Communal, Bruxelles, 1992, surtout p.445-447.

## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

routes, de chemins de fer internationaux et vicinaux ; a fortiori il y a deux siècles ! Quant à la sidérurgie, elle restait implantée le long de la Rulles et de la Chiers. Rien d'étonnant à ce que dans l'arrondissement de Virton les émigrés prennent le chemin du bassin luxembourgeois ou des débouchés que leur offrent les usines de Sedan et des Ardennes françaises.

Neufchâteau n'est pas seulement le chef-lieu de l'arrondissement, il en occupe à peu près le centre. Mais il est à une distance d'à peine moins de 100 km de Liège (via Marche et à vol d'oiseau). Or, avant la lente construction des chaussées aux XVIIIe et XIXe siècles, les itinéraires usuels les plus fréquentés sont loin d'être rectilignes. Il y a d'abord l'antique route stratégique, dite encore en certains endroits "chemin des Espagnols" parce qu'elle servait à la relève de leurs garnisons aux Pays-Bas via le Rhin, Trèves-Luxembourg-Bastogne-Marche-Namur, etc. Elle évite Neufchâteau et ne peut donc contribuer à une orientation vers Liège. Il en va de même pour le "Chemin Neuf", censé emprunter la Terre de Saint-Hubert (prétendant à la souveraineté) ce qui éviterait aux Liégeois les barrières douanières qui grèveraient le trafic entre Liège et Sedan. À partir de 1760, le gouvernement de Bruxelles finit par gagner l'alliance de l'abbé de Saint-Hubert et taxer les marchandises en provenance ou à destination de Liège. Les diplomates, toujours imbus de préjugés protectionnistes, ont sans doute exagéré l'enjeu économique d'un si mince courant commercial<sup>5</sup>. Il n'en va pas de même pour le trafic des voyageurs et une ligne régulière de diligences Liège-Sedan n'est peut-être pas étrangère à la présence à Liège de gens de Bouillon, Paliseul, Saint-Hubert et Wellin.

Au total, malgré les avantages de sa position centrale, Neufchâteau est loin de monopoliser les échanges migratoires avec Liège. Sur les 46 communes que comptait son arrondissement (avant 1841), il y en a 20 qui ont envoyé un ou plusieurs migrants parmi les 41 adultes recensés en l'An IX, à savoir : Saint-Hubert (8 individus), Wellin (4) ; Hatrival, Chanly et Neufchâteau se contentent de 3 individus ; en comptent 2 Opont, Paliseul, Transinne, Moiricy et Ebly. Un seul immigrant adulte est signalé en provenance de Barzin, Straimont, Awenne, Bouillon, La Vacherie, Sberchamps, Halma, Offagne, Arville et Biourge.

Les effectifs sont trop minces pour déceler un rapport entre cette dispersion manifeste et une typologie des ménages. Une seule famille nombreuse suffirait à bouleverser un classement ! Dans une province où le seuil de 2000 habitants n'est presque jamais atteint avant 1850 et où, par conséquent, le caractère citadin d'une commune est douteux, on notera le cas de Saint-Hubert, non seulement plus peuplé que Neufchâteau, mais qui est seul à envoyer 7 migrants adultes vers Liège<sup>6</sup>, comme si les activités tertiaires étaient un facteur de mobilité.

<sup>5</sup> P. HARSIN, *Études sur l'histoire économique de la principauté de Liège [...]* in *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t.III, p.60-161, Liège, 1928.



## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

Une fois arrivés à destination, il est banal que les immigrés se regroupent entre gens d'un même pays. Rien de tel chez ceux qui proviennent de l'Ardenne méridionale. De même qu'ils sont originaires d'une vingtaine de villages, ils s'égaillent dans presque tous les quartiers avec une nette préférence pour la Cité *intra muros* (33 adultes, contre 8 seulement dans les faubourgs). On s'attendait pourtant à ce qu'il soit plus facile de se loger là où il y a plus de place disponible et des débouchés abondants (charbonnages, clouterie et armurerie, transports, cultures maraîchères). Une exception cependant : personne de l'arrondissement de Neufchâteau ne vient se fixer ni en Outre-meuse ni en Amercoeur (c'est-à-dire au-delà de l'Ourthe). Il s'y trouve des étrangers mais moins qu'ailleurs. Peut être faut-il imputer cette anomalie au bombardement autrichien d'août 1794 qui a incendié ou endommagé 200 à 300 maisons sur environ 2240 que comptaient les deux quartiers. La reconstruction s'est prolongée plus de 10 ans. L'ensemble de la ville ne peut être considéré comme surpeuplé puisque sur un total de 8797 maisons en l'an VIII, le maire en déclare 605 (soit 6,87%) comme inhabitées.

### Vétérans et nouveaux venus

Sur un effectif d'une quarantaine d'adultes, les principales structures démographiques sont sujettes à caution. Le tableau suivant les schématise.

	HOMMES			
	Célibataires	Marié(e)s	Veufs	Total
< 12 ans	8	-	-	8
12-19	1	-	-	1
20-59	9	10	-	19
60 et +	2	1	1	4
Ensemble	20	11	1	32
	FEMMES			
< 12 ans	9	-	-	9
12-19	-	-	-	-
20-59	8	2	2	12
60 et +	3	1	1	5
Ensemble	20	3	3	26

L'écart est en faveur des hommes et il tient à l'inégale distribution des occupations. La majorité des femmes dont le métier est inscrit, sont servantes (ou gardes d'enfants), ce qui souvent les empêche de se marier. Leur sort matériel n'est pas nécessairement à plaindre si elles sont au service d'un(e) " aisé(e) " [=

## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

rentier(e)]. C'est le cas du domestique d'un certain Van Loon qui, sous l'Ancien Régime, faisait office de banquier. Mais les veuves, surtout les plus âgées, sont qualifiées d'" infirmes " ou d'" indigentes ". Une d'elles, âgée de 39 ans, tient un commerce qui lui vaut la notation de " revendeuse de genièvre en très petit détail ". Une autre est fileuse ; une est " ménagère " (femme de ménage ?) et son mari est cocher. Une cohabitation de 2 ou 3 ménages sous un même toit n'est pas rare et ne ressemble guère à un indice d'aisance.

Grosso modo la même impression de " gagne-petit " se dégage des métiers exercés par les hommes : vendeur de quincaillerie, journalier, portier, ouvrier corconnier, maçon. Un veuf de 81 ans est " indigent ", un autre vieillard (91 ans) est déclaré " incapable ". Seul offre les apparences de la prospérité un certain Jean-François Laurent, 42 ans, originaire de Wellin, avec neveux et nièce et un " ouvrier en chocolat ". Il a ouvert un magasin derrière l'Hôtel de Ville, sans doute un des meilleurs emplacements commerciaux. Ajoutons l'un ou l'autre " aisé " et une poignée de personnages dont le destin a été changé par la Révolution : un prêtre insoumis, qualifié d'ex-vicaire vivant avec une " ex-religieuse " ; une autre de 74 ans, partageant avec d'autres " ex-religieuses " originaires de Bouillon, un logement dans le couvent des ci-devant augustines de Bearegard (rue Saint-Gilles).

*Ce détail incite à se demander si les révolutions, les annexions et les changements de régime se sont répercutés dans la chronologie des migrations accomplies par ceux qui survivent en 1801.*

<b>ADULTES ARRIVES A LIEGE</b>	
En 1730-39	1
En 1740-49	3
En 1750-59	-
En 1760-69	3
En 1770-79	7
En 1780-89	10
En 1790-99	15
En 1800	2
<b>Ensemble</b>	<b>41</b>

<sup>1</sup> Observation confirmée par Roger PETIT qui a construit un indice de ruralité pour 5 villes luxembourgeoises en 1766 ; dans *Le réseau urbain en Belgique [...], op.cit.*, p.445.

## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

Les 12 dernières années, marquées par de grands bouleversements, méritent que l'on accorde plus d'attention aux cohortes de migrants qu'elles ont déclenchées.

1789	1
1790	5
1791	2
1792	-
1793	-
1794	2
1795	1
1796	-
1797	1
1798	2
1799	3
1800	2
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>

Les années des premiers troubles et celles de la mise en place du régime consulaire sont les plus agitées sans que pour autant elles soient marquées d'un afflux de migrants bien typés. La même continuité s'observe à propos des âges des nouveaux arrivés. S'installent à Liège :

<b>Entre 12 et 19 ans compris</b>	5 hommes 7 femmes
Entre 20 et 29 ans	10 hommes 5 femmes
Entre 30 et 39 ans	4 hommes 5 femmes
Entre 40 et 49 ans	3 hommes 1 femme
A 50 ans et plus	- 1 femme
<b>Tous âges réunis</b>	<b>22 hommes 19 femmes</b>

Plus de la moitié des nouveaux arrivés n'ont pas 30 ans, ce qui est l'âge où la majorité des migrations ont déjà eu lieu. Seule une exploration des recensements ultérieurs dira si c'est le marché du travail et/ou celui des mariages qui a contribué à les fixer à Liège.

Une fois de plus, les réponses bien tranchées échappent parce que le flux migratoire observable n'est pas assez fourni. Des comparaisons méthodiques avec d'autres arrondissements observés en l'an IX et avec d'autres villes avant et après la révolution industrielle permettraient de vérifier empiriquement les 8 " lois " régissant les mouvements migratoires que E.G. Ravenstein avait formulées il y a plus de cent ans déjà. Analogies et comparaisons n'y suffiront pas si l'on ne s'attaque pas, par des analyses longitudinales, aux facteurs qui canalisent les

## *La ville tentaculaire. Légende ou réalité ?*

différents flux de la mobilité et les changements sociaux (assimilation, uniformisation) qui ne sont perceptibles qu'à long terme.

En attendant, l'arrondissement de Neufchâteau, de par sa normalité même, est déjà riche d'enseignements. Le quitter pour aller vivre dans une ville comme Liège, au creux d'une crise économique, ne ressemble ni à une ruée vers l'or, ni à une condamnation à l'échec et à la misère. Le fait que la migration en ville s'opère en petits contingents dispersés qui ne font pas parler d'eux, empêche les heurts spectaculaires et, selon toute vraisemblance, favorise une silencieuse assimilation. L'immigration serait elle négligeable parce qu'elle adopte un rythme de goutte à goutte ? Certes, elle est lente et discrète mais elle se prolonge à travers tout le siècle et elle ne paraît même pas fort affectée par les Révolutions et les annexions politiques. Quant aux minuscules contingents, ils résultent de notre a priori de voir de plus près. Il y a des dizaines d'arrondissements semblables à celui de Neufchâteau. Mais – convenons-en – la loupe n'est pas l'instrument le plus rapide ni le plus adéquat pour mesurer l'ampleur d'une marée.

